

Mairie de Boyeux Saint Jérôme

Rue du Champet

01640 BOYEUX SAINT JEROME

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 19 février 2018

Présents : Marie-Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Jacques CAGNAC, Laurent MONNET, Christophe GRISARD

Excusées: Isabelle MEUNIER qui a donné procuration à M. BELLANGEON et Christiane BELY

Monsieur Michel BELLANGEON a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Gérard REVERDY, Conseiller Départemental honoraire et maire de Jujurieux honoraire et Mme Monique EMONARD, épouse de notre dévoué correspondant de presse Jean-Paul EMONARD, récemment décédés.

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve à l'unanimité le procès - verbal de la séance précédente.

2/ Convention avec le Département de l'Ain

Après examen et étude, le conseil accepte à l'unanimité de passer convention avec le Département de l'Ain pour la mise à disposition gratuite d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics.

3/ Extension du RIFSEEP

Mme le Maire dit qu'il convient d'étendre aux adjoints techniques le RIFSEEP, nouvelle procédure relative aux indemnités des agents. Accord à l'unanimité.

4/ Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Mme le Maire propose que la commune adhère au CNAS en faveur des agents afin que ceux-ci puissent bénéficier d'aides diverses allant des loisirs à l'aide sociale comme leurs collègues de la communauté de Communes déjà bénéficiaires. Le conseil à l'unanimité valide cette adhésion et désigne M. Roger Duviquet comme représentant des élus

5/ Règlement anticipés des dépenses d'investissements

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de délibérer afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement reçues avant l'élaboration des budgets conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales dans la limite de 25% des crédits inscrits l'année précédente. Accord à l'unanimité.

6/ Orientations budgétaires 2018

Projet d'assainissement de Boyeux:

Mme le Maire rappelle les subventions accordées par le Département 42 500 € et 51 100 €, le fonds de concours acté de la Communauté de Communes CCRAPC

pour 50 000 €.

En ce qui concerne la demande faite à l'Agence de l'Eau, nous sommes en attente du montant de la participation de cet organisme qui devrait être connue en Juin 2018.

Mais à l'unanimité, le conseil municipal qui a validé ce projet, précise que celui-ci ne pourra pas voir le jour sans l'aide de l'Agence de l'Eau

Protection des captages Source de La Doye

Le conseil valide à l'unanimité l'offre du Cabinet Archambault Conseil/Suez Consulting relative à des analyses complémentaires imposées par l'Agence Régionale de Santé pour un montant conséquent de 9 510 € HT.

6/Informations et Questions diverses

Les autres orientations budgétaires présentées seront affinées en commission des finances et présentées lors du vote budgétaire;

Il a été constaté avec surprise et désolation que le nouveau parking et le jeu de boules derrière le bâtiment Mairie/Salle de Fêtes ont été dégradés très récemment. Les élus rappellent que cet équipement est réservé uniquement au stationnement des véhicules et aux jeux de boules; et demandent que les parents fassent respecter par leurs enfants ces espaces sous peine de poursuites.

Séance levée à 22 H 00

Fait à Boyeux - Saint - Jérôme, le 20 février 2018

Le Maire

